

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Bâtiment internat de l'ex-hôpital : travaux de ravalement des façades, de couverture, et de remplacement des menuiseries extérieures - Attribution des marchés de travaux

Mesdames, Messieurs,

La ville de Châtellerault, qui est engagée dans un projet d'aménagement d'ensemble du site Alaman a considéré que l'implantation d'une activité bar-restaurant dans le bâtiment de l'ancien internat s'inscrivait dans le programme de redynamisation des lieux.

Dans ce cadre, un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des travaux, détaillés dans le tableau ci-dessous, qui se décomposent en 2 lots.

| |
|--|
| Lot 1 – Ravalement des façades et couverture |
|--|

| |
|--|
| Lot 2 – Remplacement des menuiseries extérieures |
|--|

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatifs à la procédure adaptée,

CONSIDERANT que le bâtiment internat de l'ancien hôpital nécessite de gros travaux de clos et couvert pour permettre une future utilisation,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

– d'autoriser le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues

. lot n° 1 : société ART DE BATIR pour un montant de 182 758,28 € HT soit 219 309,93 € TTC,

. lot n° 2 : société SATEM pour un montant de 71 065,20 € HT soit 85 278,24 € TTC,

ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 94 /2313 /OP108 /4000.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 21/10/2014 n° 8586
Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER